

LA TAVERNE DU PRIEURÉ

Publication Bulletin HCLM N°6 de juillet 1986



Place du Pilori au début du XX^e siècle avec l'hôtel " L'Ancre de Marine " à droite, dans le fond l'hôtel du " Cheval Blanc ".

La Taverne du Prieuré Saint-Jacques de la Possonnière est sans doute la plus vieille auberge existante encore aujourd'hui sur nos coteaux. Un ancien curé de la Possonnière, le curé Joncheray la fait remonter à 1450, Jean Savant un historien qui s'est penché sur elle à la fin de la dernière guerre (39-45), à deux siècles avant.

En fait, on possède un texte du jugement entre Hardouin, seigneur de la Possonnière et Barthélémy d'Allés, daté de 1328 **(1)** la mentionnant. Ce serait donc le chevalier d'Hardouyn qui aurait autorisé l'ouverture de cette auberge. Ce jugement donne droit aux Bénédictins de l'abbaye Saint-Serge d'Angers de tenir taverne en leur prieuré de la Possonnière, pour que les clients y puissent : "*baire, manger, sollacer et déduire*" (boire, manger, s'amuser et dormir), sollacer voulant dire aussi bien : distraire, réjouir, consoler, caresser, se divertir, prendre ses ébats, et même se livrer aux plaisirs de l'amour, selon Jean Savant.

Autour se trouvait le four banal dont on ne connaît pas l'emplacement exact et devant le pilori (XIII^e et XIV^e siècles.) qui n'était plus que le "*posteau*" au XVIII^e siècle **(2)**. C'est dire quel théâtre elle fut, de tous les événements qui firent l'histoire du village. Les moines pouvaient y accéder dit-on par un souterrain dont on fit plus tard la cave. Celle-ci possède encore une voûte très remarquable en petits éclats de schiste irréguliers et se poursuit sous la propriété voisine.

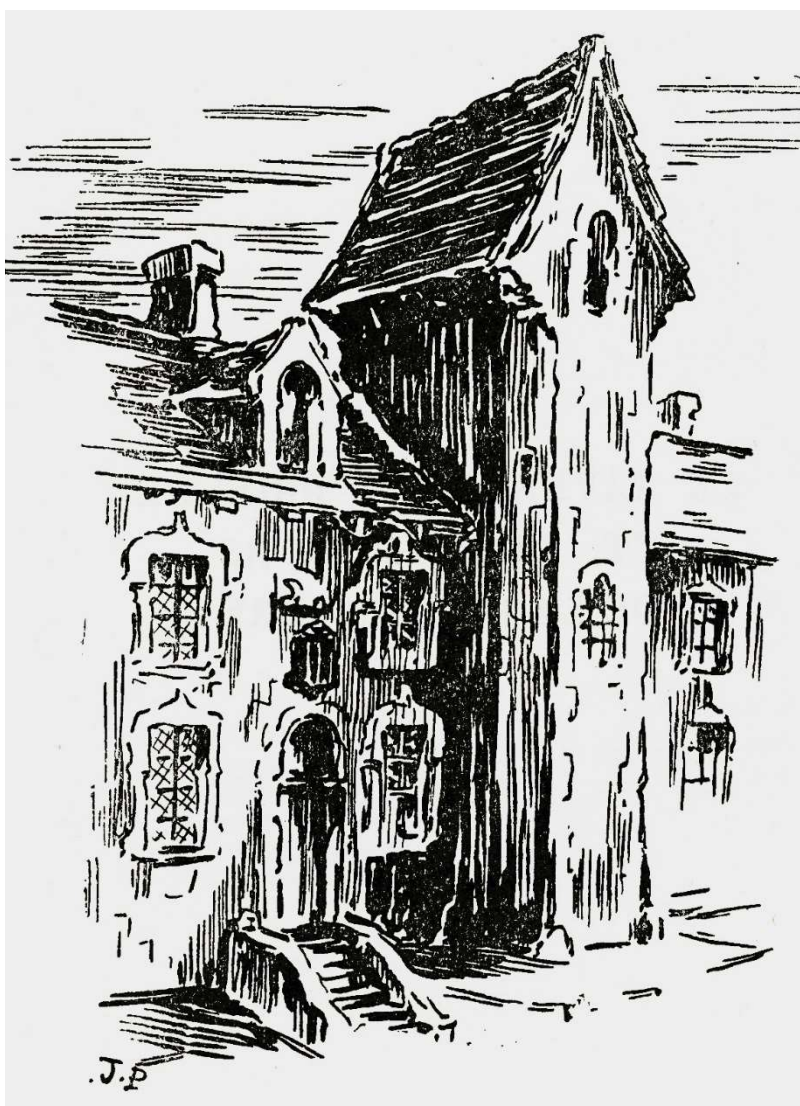
Elle comprenait une vaste salle basse, une grande cuisine, deux immenses chambres hautes contenant chacune de nombreux lits et qui ne furent partagées jusqu'au milieu du XX^e siècle. Chaque salle avait une grande cheminée pour le chauffage.

Au XVI^e siècle, la taverne devint " l'Auberge du Croissant Couronné " en l'honneur de l'Ordre du Croissant, fondé en 1448 par le Roi René (3), dont les armes portaient le croissant d'or avec le mot " loz " en lettres d'azur, la devise étant : LOZ IN CROISSANT, le tout signifiant par un jeu de mot : " louange en croissant en vertu " selon Jean Savant, ou " tous en croisade " selon Maryvonne Miquel (4).

En 1460, on y payait la livre de pain trois deniers, la pinte de vin quatre deniers, la livre de chandelles un sol, le sac de charbon un sol, la voie de bois dix-huit sols, la paire de pigeons cinquante deniers et la livre de lard dix deniers. Les gages du cuisinier s'élevaient à cent sol, ceux des domestiques à cinquante et ceux des servantes à trente sols. Le chef était donc bien rémunéré.

Les religieux de passage ne payaient pas, mais ils prenaient l'engagement de dire trois messes à l'intention des gens qui, les avaient servis. Par la suite, le comte de Serrant y payait un bon dîner par an aux religieux de Savennières et de la Possonnière.

Plus tard, au début du XVIII^e siècle, elle prendra le nom de " Au Grand Louis ", en mémoire de Louis XIV. Elle aura alors écuries, étables, granges, cour, pressoir et cellier grand jardin et jeu de boules derrière, soit en tout quatre boisselées.



Sous la Révolution, elle deviendra " Auberge de l'Ancre de la, Marine ", avant de s'appeler " Hostellerie de l'Ancre de la Marine ".

Sous Louis-Philippe, l'hôtelier Raphaël Royer fut également boulanger et à la fin du Second Empire le tenancier était en même temps hôtelier, vigneron et perruquier. Il rasait dans la salle basse qui avait été partagée en deux. Sa femme faisait la cuisine. Son fils lui succéda. Il était en même temps hôtelier, perruquier et menuisier. Pour la fête de la Possonnière, le premier dimanche de septembre, il faisait monter un manège de chevaux de bois dans sa cour ; un violon et une clarinette venaient de Saint-Georges pour faire " baller " les couples, sur un parquet dressé sous une grande tente. Il y avait alors courses de chevaux dans la prairie du Port et courses de bateaux sur la Loire

Dessin à la plume de Jean Picpus, provenant de l'ouvrage " La Taverne du Prieuré et les Trésors de La Possonnière " par Jean Savant (éd. De l'Ouest – Angers 1946).

Les propriétaires suivants continuèrent de cumuler des métiers. Dans les années 60 le propriétaire, monsieur Rethoré l'hôtelier-restaurateur, était aussi vigneron et récoltait l'un des meilleurs crus des coteaux de Rochefort.

Hôtel " L'Ancre de Marine " avec la famille Meignan, propriétaire de l'établissement au début du XXe siècle.



" TAVERNE du Prieuré " au début du XXI^e siècles : Hôtel Café Restaurant.

(1) A. de M.&L. archives hosp. 1151 (2) A. de M.&L. archives de Romain et plans visuels du fief de la Possonnière et de la Garenne. (3) Ordre placé sous le patronage de Saint-Maurice avec obligation de tenir les assises annuelles des chevaliers dans la cathédrale d'Angers (C. P. Vol III p. 238). (4) Quand le bon Roi René était en Provence, par Maryvonne Miquel (Fayard 1979 p. 68).

Compléments Iconographiques : <https://www.flickr.com/photos/hclm49/albums/>